



Monsieur le Président de l'assemblée de la Province Sud

DIMENC

B.P M2

98 849 Nouméa Cedex



N/Réf : HM/MB 2018-06-22

Objet : Déclaration de mise en service d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement en deux exemplaires

Vu GP le 28.06
Vu LD 28.06

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la Province Sud, je soussigné, Mattaliano Hiro, agissant en qualité de gérant de la société EMC, vous informe par la présente de la mise en service de notre Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de type installation de transit, regroupement et tri de déchets de métaux ou d'alliage de métaux non dangereux sur une parcelle du complexe pyro-métallurgique de Doniambo, commune de Nouméa, en vertu de l'arrêté N° 2039-2018/ARR/DIMENC du 24 mai 2018.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Nouméa, le 25 juin 2018

Hiro MATTALIANO



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS

SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 64B 023 531

TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc

14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE